

PREFECTURE DE LA VIENNE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2017-DRCLAJ/BUPPE-166 en date du 13 octobre 2017, une enquête publique est ouverte pendant 30 jours du **mercredi 8 novembre 2017 à 9 h 30** au **jeudi 7 décembre à 12 h 30**, dans la commune de CHAMPIGNY EN ROCHEREAU, sur la demande d'autorisation présentée par Monsieur le directeur de la société DECAP'SOFT, pour l'exploitation d'une entreprise de décapage au lieu-dit "LIniers", commune de CHAMPIGNY EN ROCHEREAU, activité qui relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'installation comportant notamment une étude d'impact et un avis de l'autorité environnementale sera déposé à la mairie de CHAMPIGNY EN ROCHEREAU afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie :

- le lundi et vendredi de 8 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30,
- le mardi, mercredi et jeudi de 8 h à 12 h 30.

Madame Martine PICARD, salariée d'une entreprise libérale, nommée commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 11 août 2017, recevra en personne à la mairie de Champigny en Rochereau les observations du public :

- le mercredi 8 novembre 2017 de 9 heures 30 à 12 heures 30,
- le vendredi 17 novembre 2017 de 14 heures 30 à 17 heures 30,
- le mardi 21 novembre 2017 de 9 heures 30 à 12 heures 30,
- le lundi 27 novembre 2017 de 14 heures 30 à 17 heures 30,
- le jeudi 7 décembre 2017 de 9 heures 30 à 12 heures 30.

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions par lettre adressée pendant toute la durée de l'enquête au commissaire-enquêteur à la mairie de de Champigny en Rochereau, siège principal de l'enquête, **3, Place de la Mairie 86170 CHAMPIGNY EN ROCHEREAU** ou à l'adresse électronique suivante : **pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr**.

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - industrielles ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (place Aristide Briand 86000 POITIERS de 8 h 45 à 17 h) sur un poste informatique.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Vienne – Bureau de l'Utilité Publique et des Procédures Environnementales et à la Mairie de CHAMPIGNY EN ROCHEREAU, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - industrielles »).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès du directeur de la société DECAP'SOFT 21 bis, rue des Champs Dorés 86170 CHAMPIGNY EN ROCHEREAU.